

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2021/02/02/2021040390/justel>

Dossier numéro : 2021-02-02/02

Titre

2 FEVRIER 2021. - Loi modifiant certaines dispositions du Code de Droit économique en ce qui concerne la prolongation de la période des soldes d'hiver 2021 en raison de la pandémie de COVID-19

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 08-02-2021 page : 10331

Entrée en vigueur : 08-02-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). Dans l'article VI.25 du Code de Droit économique, inséré par la loi du 21 décembre 2013 et modifié par la loi du 27 mai 2020, le paragraphe 4 est remplacé par ce qui suit :

" § 4. Pour l'année 2021, la période visée au paragraphe 1er, 1°, est prolongée jusqu'au 15 février 2021 inclus. "

[Art. 3](#). La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.